

COMMUNE DE CAIRON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 octobre 2021

L'An deux mil vingt et un, le 7 octobre à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROUZIC Dominique, Maire.

Etaient présents : M. ROUZIC, M. BELLET, Mme LE GUYADER, M. LEFRANC, Mme WEYANT, Mme DANET, M. COUESPEL, Mme BOUVIER, Mme SILINE, M. POULAIN, M. LEBRET, Mme VENTURELLI, Mme DUQUENNE, M. CAHAN, Mme DE BETHUNE, M. CATHERINE,

Absents excusés : Mme FRETAULT (pouvoir à M. ROUZIC)

Mme BREGEON (pouvoir à M. LEFRANC)

M. LEFEBVRE (pouvoir à M. CAHAN)

Mme WEYANT a été élue secrétaire

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Au préalable, sur proposition de Monsieur le Maire, une minute de silence est observée en mémoire de Mme GUESNE, ancien secrétaire de la mairie jusqu'à sa retraite, décédée récemment.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal du précédent conseil est adopté à la majorité (1 contre, 2 abstentions).

2- PRESENTATION DE L'ALJ - ASSOCIATION LOISIRS JEUNESSE

Monsieur le Maire présente Elodie VALETTE et Yann CABANIES qui représentent l'ALJ, respectivement directrice de l'association et référent sur CAIRON. La commune verse une subvention à l'ALJ pour l'accueil des enfants en centres de loisirs. Cette association a été créée en 2003 par les élus du territoire de l'ex communauté de communes Entre Thue et Mue, dont des élus de CAIRON. M. ROUZIC a représenté la commune jusqu'à 2020. L'ALJ accueille les enfants de 3 à 18 ans en centres de loisirs les mercredis, aux petites vacances et l'été ainsi que dans les espaces jeunes dont un à CAIRON aux Tilleuls. L'ALJ organise également des événements dont le festival culturel des tous petits pour les 0 à 6 ans. Elodie VALETTE présente l'organisation de la structure et les différents partenaires financiers.

Le projet éducatif porte sur 2019-2021. Yann CABANIES explique le fonctionnement des centres de loisirs et la répartition sur les communes de Bretteville L'Orgueilleuse, Rots, St Manvieu-Norrey et Cairon (uniquement l'été). L'espace jeunes à CAIRON accueille les jeunes les mardis et vendredis soirs, les mercredis et samedis après-midi plus aux petites vacances.

Deux projets sont en cours de construction : la PARENThèse à destination des parents et Pop Culture à destination des jeunes.

M. ROUZIC félicite l'ALJ pour toutes les activités et l'accueil des enfants de nos communes. Dans ce cadre, 28 enfants de CAIRON sont en liste d'attente pour le centre du mercredi. Elodie explique les difficultés de recrutement sur les postes d'animation. Actuellement 24 animateurs travaillent les mercredis et 35 l'été. Mme DE BETHUNE suggère à l'ALJ de contacter le bureau des étudiants de l'Université.

En 2020, l'ALJ avait 14 équivalents temps plein. Elodie invite les élus qui le souhaitent à venir visiter leurs locaux. M. ROUZIC les remercie pour leur présentation.

3- BIBLIOTHEQUE - BILAN BUDGETAIRE

M. BELLET présente un bilan financier de la bibliothèque municipale depuis 2015. Il projette un tableau et un graphique montrant l'évolution de ce service dans le budget communal. Les dépenses pour la bibliothèque ont augmenté de 63 % par rapport à 2015 (achat de livres et jeux, investissements en matériel et masse salariale).

La commune consacre 5,16 €/habitant en 2020 contre 2,50 € en moyenne dans les communes de même taille au niveau national (au lieu de 2.94 €/habitant en 2015).

Mme DE BETHUNE félicite la commune pour son engagement financier en faveur de la culture. Mme WEYANT ajoute que la bibliothèque communale ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans l'engagement des bénévoles.

M. LEFRANC ajoute que la bibliothèque a commencé dans une salle à l'étage de la mairie que la commune avait mis à disposition avec quelques bénévoles dont certains sont présents ce soir avec des dons de livres. Ce pendant 10 ans avant que la commune ne puisse construire les Tilleuls dont un local pour la bibliothèque.

Information financière : le conseil municipal précédent avait choisi de ne pas faire d'emprunt pour le marché de restauration de l'Eglise et l'aménagement du cœur de bourg. Le conseil municipal mis en place en juin 2020 avait choisi de suivre cette décision et d'ouvrir une ligne de trésorerie en octobre 2020 pour un an afin de pallier au décalage entre le règlement des factures de la restauration de l'Eglise et l'encaissement des subventions. Toutes les subventions ont été versées dans l'année dont la dernière fin septembre. La ligne de trésorerie est donc close à la date prévue.

4- RAPPORT DE LA COMMISSION TRAVAUX-VOIRIE-ESPACES VERTS et SECURITE INFORMATION CAEN LA MER SUR LE PROJET ARTELIA - CD 22

M. LEFRANC fait le compte rendu de la commission qui a pris connaissance du projet ARTELIA cabinet missionné par CAEN LA MER et le Département dans le cadre de la réfection du RD 22. Pour rappel, la commune n'a plus la compétence voirie. Cependant, le Maire précédent avait demandé au Département la réfection du RD 22 route de Creully entre le cœur de bourg (parti de la RD 22 déjà réalisé par la commune) et l'Eglise. Si les nouveaux élus n'avaient pas demandé de réunion au Département avant le démarrage des travaux afin de connaître le projet, le revêtement de la RD 22 aurait été refait sans que les élus ne soient informés.

Le projet est diffusé par vidéo projecteur permettant à tous de voir les différentes vues commentées par M. LEFRANC. La commission a étudié et accepté ce projet mais il reste encore beaucoup de travail. M. BELLET ajoute que le plateau qui a été réalisé sur la route de creully au niveau des commerces est très efficace pour ralentir la vitesse. Un second est donc envisagé dans ce projet. M. LEFRANC précise qu'il faut des aménagements pour sécuriser les piétons et ralentir la vitesse dans la traversée de la commune.

Les détails de chaque partie de la route de Creully sont expliqués et commentés. M. CAHAN, membre de la commission, ajoute que le rétrécissement de la chaussée empêchent 2 camions ou tracteurs de se croiser dans le virage de la salle des fêtes. M. LEFRANC dit rester très attentif aux exigences sur le terrain, que la commission est très active depuis sa mise en place en septembre 2020 et qu'elle restera vigilante. L'entrée du la commune côté Eglise a nécessité un travail de négociation afin que l'entrée du village soit au niveau de l'Eglise et non plus en bas de la côte comme actuellement. Cela permettrait de créer un cheminement piéton pour les Caironnais qui vont au cimetière à pied en marchant sur la route départementale et de sécuriser le parking de l'Eglise très dangereux.

Chaque tranche de travaux envisagée par le Département est expliquée avec le coût financier en face. Ces travaux seront financés par le Département et CAEN LA MER via le budget du secteur ouest sous réserve de l'état du sous-sol (réseaux).

M. CAHAN ajoute qu'il faut réduire la vitesse et la maintenir dans toute la traversée de la commune. Les trottoirs sont en mauvais état et très peu larges à certains endroits, des passages

piétons sont à rajouter, à sécuriser. L'accès des propriétés privés est à prendre en compte en raison de la vitesse excessive de nombreux véhicules. Tous ces points seront à discuter et les problématiques des riverains devront être prises en compte.

M. ROUZIC précise que la commission a bien travaillé pour dégrossir ce projet et en rendre compte devant le conseil d'autant que la commune voisine de THAON a un projet de 140 nouveaux logements ce qui induit un afflux de véhicules supplémentaires sur la rd 22 mais aussi au niveau du hameau de Bombanville. M. ROUZIC souhaite travailler avec la Communauté Urbaine et la commune de THAON pour aménager un rond-point au croisement de la route de THAON avec la route de Creully pour fluidifier et sécuriser la circulation toujours plus dense. M. CAHAN approuve cette démarche et se dit prêt avec ses deux collègues à travailler sur ce projet.

La commune a souhaité être associé au Département et à CAEN LA MER pour ce projet projeté à tous ce soir et dont le coût des travaux est estimé par le Département à 168 000 € TTC.

L'information sera communiquée aux Caironnais par ce compte rendu ainsi que par la lettre de CAIRON et la presse.

La réflexion avec les services concernés continue sur ce dossier en espérant un commencement de travaux en 2022. En parallèle de ce projet, d'autres travaux sont en cours comme les trottoirs de la route de Creully entre le cœur de bourg et le haut de la rue de la cachette.

M. ROUZIC remercie M. LEFRANC pour cet excellent travail.

6- BILAN DE L'AFFOUAGE 2021

M. BELLET dresse un bilan de l'affouage qui a remporté un vif succès à la satisfaction des Caironnais qui s'étaient inscrits pour cette opération (sur justificatif de domicile et attestation d'assurance). 4 arbres malades ont été abattu dans le Marais plus un qui est tombé lors d'une tempête. 10 châtaigniers vont être plantés en remplacement. L'affouage a permis une économie de 5 000 € à la commune et a rendu servir à des Caironnais.

7- RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Mme WEYANT fait le bilan de la dernière commission environnement et cadre de vie, également très active, qui avait décidé de remplacer les 4 arbres abattus par 10 châtaigniers plantés prochainement. Des appareils de musculation et de fitness seront installés le long du chemin Notre Dame du Marais (dépense votée au budget). Des études sont en cours avec le syndicat de la Seulles et la Direction du Cycle de l'eau pour améliorer le débit du Vey et ralentir l'envasement qui est en train de se former. Cette étude sera présentée au conseil.

Des fleurs sauvages seront plantées le long de la piste cyclable afin de l'embellir et de faire une délimitation naturelle.

Les deux tables de pique-nique ont été installées à proximité de la place des commerces à la grande satisfaction des randonneurs, cyclistes, visiteurs et entreprises de passage sur notre commune.

8- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Vu la délibération en date du 5 novembre 2020 déterminant 4 postes d'adjoints suite à une démission (précédemment 5 adjoints),

Considérant qu'un poste d'adjoint est nécessaire pour le domaine scolaire : enfance éducation

jeunesse et sport, il vous est proposé de porter à 5 le nombre de postes d'adjoint
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, 18 voix pour, 1 abstention, la création d'un 5^{ème} poste d'adjoint portant à 5 le nombre d'adjoints au Maire. Cet adjoint prend le rang de 5^{ème} adjoint.

9- ELECTION D'UN ADJOINT A L'EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les adjoints élus en 2020 sont au nombre de 4, l'adjoint élu ce jour prendra le rang de 5^{ème} adjoint

Considérant la délibération du conseil municipal de ce jour créant un 5^{ème} poste d'adjoint,

Une candidature : Mme DUQUENNE Véronique,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

A déduire bulletins nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

A obtenu :

– Mme DUQUENNE : 14 voix, quatorze voix

– Mme DE BETHUNE : 2 voix, deux voix

Mme DUQUENNE Véronique ayant obtenu la majorité absolue, a été élue 5^{ème} adjointe au Maire.

10- PROPOSITION D'OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LE MERCREDI DANS LE CADRE DU SEEJ

Le conseil municipal est favorable à l'ouverture d'un centre de loisirs sans hébergement le mercredi à CAIRON. Deux centres fonctionnent déjà le mercredi à ROTS et BRETTEVILLE L'ORGUILLEUSE et une quarantaine d'enfants sont en liste d'attente sur cet accueil. Monsieur ROUZIC

11- ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX AVEC LE SEEJ

Suite au transfert des compétences scolaires vers le SEEJ (Syndicat Enfance Education Jeunesse) depuis le 1^{er} janvier 2017, le SEEJ met à disposition de la commune du personnel pour l'entretien des locaux de la mairie et de la salle Primevères à raison de 10H/semaine + 10h aux petites vacances. A compter du 1^{er} novembre 2021, la commune sollicite une mise à disposition supplémentaire pour l'entretien de la salle des fêtes à raison de 2H/semaine + 2 H aux petites vacances.

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire demande au SEEJ une modification de la convention pour rajouter l'entretien de la salle des fêtes pour 2 H/semaine.

Notre demande va passer au prochain conseil syndical et nous recevrons une nouvelle convention.

12- QUESTIONS DIVERSES

- Les Foulées de la Mue auront lieu le dimanche 14 novembre 2021.
- La Rochambelle : la commune est solidaire de l'édition spéciale cette année du fait du covid. Un parcours solidaire sera donc mis en place et balisée entre le 22 et 31 octobre prochain.
- SDEC : M. POULAIN informe que le SDEC organise des ateliers à destination des élus et des écoles.
- Borne de recharge pour vélos électriques. M. LEFRANC informe que plusieurs devis sont en cours. Ce dossier sera à suivre et un emplacement devra être trouvé.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal aura lieu à la Mairie le 4 novembre 2021 à 18h30 dans le respect des mesures sanitaires.